

MARDI 14 AVRIL 2015 : LE CESE A VOTE SON AVIS
« REVOLUTION NUMERIQUE ET EVOLUTIONS DES MOBILITES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
(TRANSPORT DE PERSONNES) »

La révolution numérique bouleverse les règles et les fonctionnements dans l'ensemble des domaines de l'activité humaine. De nouvelles offres et applications apparaissent, donnant à « l'homo digitalus » une réponse en temps réel à ses besoins de transport en fonction de sa localisation. Dans le domaine de la mobilité, l'émergence d'acteurs mondiaux et l'essor de l'économie collaborative de proximité portent de grandes opportunités et, parallèlement, des risques économiques, sociaux ou environnementaux. La nécessité d'une réflexion et d'une action concertée des pouvoirs publics et de toute la société civile apparaît urgente.

Grâce à des préconisations concrètes, l'avis sur la « révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes) » vise à faire émerger un écosystème de la mobilité numérique et à donner un nouvel élan au droit à la mobilité.

L'avis a été présenté le 14 avril par ses rapporteurs MM. Bruno Duchemin et Olivier Marembaud, en présence du président de la section de l'aménagement durable des territoires M. Jean-Alain Mariotti. Il a ensuite été soumis au vote de l'Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental et adopté avec 157 votes pour, 0 contre et 3 abstentions.

RENDRE LE TRAFIC PLUS FLUIDE ET PLUS DURABLE GRACE AU NUMERIQUE

Selon le CREDOC, 90% des personnes de plus de 12 ans possèdent un téléphone mobile. Bientôt le smartphone sera généralisé. Dans les transports, individuels ou collectifs, cette connexion permet une information personnelle en temps réel sur les meilleurs choix pour se déplacer de « porte à porte » et ainsi une meilleure régulation des flux. La voiture connectée et la route dite de « 5ème génération » devraient permettre à **l'intelligence embarquée dans les véhicules ou implantée en bord de route** d'agir à la place du conducteur pour fluidifier le trafic. **Un jour prochain, la voiture autonome circulera sans conducteur. Mais qui la produira : Google ou un constructeur automobile?** Le partage de l'usage des véhicules explose grâce au numérique. Plus de 200 sites web proposent des services de covoiturage en France, bénéficiant à plus de 3 millions de voyageurs ; l'auto-partage et la location de voiture entre particuliers sont en pleine expansion. **Le CESE encourage ces usages partagés** qui augmentent le taux d'utilisation des automobiles, en diminuent le nombre, libèrent de l'espace sur la chaussée et réduisent les sources de pollution. **Il incite à la fois les entreprises, les collectivités locales et les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) à les développer.**

PLACER LE NUMERIQUE AU CŒUR D'UNE NOUVELLE CONCEPTION DU TRANSPORT

Le CESE voit dans le numérique l'opportunité de rendre les services publics de transport plus attractifs. Dès aujourd'hui l'information en temps réel est personnalisée. Demain, un passe-mobilité permettra d'utiliser les différents modes de transport. Le développement exponentiel des objets connectés permettra de mieux décrire les besoins et d'adapter les offres. **Le CESE préconise donc que les AOM fixent, dans les délégations de service public, des objectifs ambitieux de développement pour les nouvelles offres de mobilité numérique.** Pour les territoires diffus en particulier, il propose **d'inciter les collectivités locales à mettre en place des centrales de mobilités** qui reprendraient toutes les offres de transport sur une plateforme numérique et fourniraient des

réponses individualisées aux besoins exprimés. **Le CESE recommande** par ailleurs **que le numérique fasse pleinement partie des formations initiales et continues des professionnels de la mobilité** afin qu'ils ne subissent pas ces changements mais en deviennent acteurs.

ENCOURAGER LES DEVELOPPEMENTS INDUSTRIELS FRANÇAIS ET EUROPEENS

Conscient que la connexion des personnes et des objets se généralise et que les bouleversements de la mobilité numérique constituent des opportunités mais aussi des risques pour l'industrie, **le CESE préconise d'intégrer la voiture connectée et la route intelligente comme des éléments des Plans Industriels d'Avenir (PIA) existants, et d'investir dans la R&D pour développer des solutions telles que le passe-mobilité universel ou la passerelle entre le transport et l'environnement commercial et culturel.** De même, **le CESE encourage les grands groupes de transport collectif et les constructeurs automobiles à investir sur les offres innovantes en favorisant la croissance des startups**, le sujet du financement de leur développement devant par ailleurs impérativement être traité pour les maintenir en France. Il insiste également sur la sensibilisation des collectivités territoriales à ces enjeux industriels et sur la nécessité d'ouvrir la négociation dans les branches et les territoires sur les évolutions dans le domaine de l'emploi et des compétences.

Enfin, il **propose de construire à partir des grandes entreprises françaises du secteur et en s'appuyant sur leur dynamisme, un champion européen à la taille de l'enjeu « l'Airbus de l'e-mobilité »** : une plateforme de service où l'on trouverait toutes les solutions de transport de porte-à-porte enrichies d'offres commerciales et de tourisme. Il s'agit d'éviter une hégémonie américaine dans le secteur de la mobilité, comme on la constate dans l'hôtellerie par exemple. Mais pour cela, il faut remettre en cause le droit européen des concentrations.

GARANTIR LES DROITS ET LIBERTES INDIVIDUELS DANS L'UTILISATION DES OUTILS DE LA MOBILITE

Le numérique permet d'entretenir un lien personnel avec le voyageur, l'invitant à donner son point de vue, lui proposant de nouveaux services, mais cette personnalisation peut conduire à des dérives telle que la marchandisation du client. A ce titre, **le CESE propose de sanctionner les agissements fautifs d'envois de message électronique à des particuliers, de mettre en place des campagnes d'information des consommateurs sur les risques consécutifs à une mauvaise utilisation de leurs données, et de développer la labellisation d'applications par la CNIL.**

METTRE LA SOCIETE EN MOUVEMENT

Le CESE préconise l'e-inclusion pour éviter les risques de fracture sociale en donnant à tous la possibilité de devenir facilement utilisateur des applications numériques d'aide à la mobilité.

Mais une prise de conscience collective est nécessaire pour se préparer à cette révolution de la mobilité numérique, **il est proposé de tenir au CESE un grand débat prospectif annuel** rassemblant notamment les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations syndicales, pour appréhender ensemble les mutations à venir et la manière de les maîtriser.

« La France entre dans cette économie en mutation avec des atouts considérables. Il ne manque qu'une volonté collective affirmée pour construire un outil de développement durable au service de l'économique, du social et de l'environnemental », soulignent les rapporteurs Bruno Duchemin et Olivier Marembaud.

Contacts presse :

Victor BOURY 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com